

**American Interdiction of the Hunt 1879:
Metis and Indians from Qu'Appelle Valley prevented from hunting in
the USA**



Compiled by Lawrence Barkwell
Coordinator of Metis Heritage and History Research
Louis Riel Institute

Le Metis March 13, 1879

Territoire du Nord Ouest

Nous apprenons que Mgr. Faraud doit entreprendre au printemps malgré ses infirmités, la visite de son immense vicariat.

On rapporte que les Métis et les Sauvages du lac Qu'appelle, et des environs, sont peu satisfaits des Américains, parceque ces bons voisins ont la permission de chasser le buffle et d'empoisonner les renards sur notre territoire, tandis que les Métis et les sauvages sont menacés d'emprisonnement et de confiscation de leur chasse s'ils osent poursuivre le gibier du côté américain. Les Métis et les sauvages ne se prétendent pas savants en politique, cependant ils aimeraient la *réciprocité* avec leurs voisins, ou la *protection* sur leur territoire.

A St. Albert, vicariat de Mgr. Grandin, la messe de minuit a été chanté à la cathédrale. Il y avait foule à l'Eglise, la quête en faveur de l'hôpital a donné \$200.

Le Père Lestanc O.M.I. écrit que les gens de la Montagne Cyprès sont courts de provisions. Les plaines environnantes sont toutes brulées, et les buffles hors d'attente. Quelques familles s'efforcent de se rendre à la Rivière de LaBiche, d'autres sont incapables de mouvoir, parce que leurs chevaux sont trop faibles et qu'il y a trop de neige.

Du côté américain, il y a des buffles en abondance, mais nos sauvages et métis anglais n'ont pas la permission de traverser les lignes.

Norbert Lallemant et Pierre La-

Pierre, et leurs familles, qui avaient été arrêtés, pour avoir chassé sur le territoire américain ont été relâchés après un emprisonnement de quinze jours.

